



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2023/18/FIN/CCAS

**SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023**

**OBJET** : FINANCES

Exercice 2023 – Budget Principal CCAS – Décision modificative budgétaire n°2.

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois de novembre 2023, s'est réuni dans la salle de réunion du CoWorking de la Ville de Portivechju – Route de l'Opsédale, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Président.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI, Didier LORENZINI, Michel GIRASCHI, Paule COLONNA CESARI, Jean LORENZONI, Vincent GAMBINI, Nathalie CASTELLI, Natacha SANTUCCI , Etienne CESARI, Laetitia MANNONI.

**Absents** : Nathalie MAISETTI, Jean-Toussaint MATTEI, Don Pierre CORSI, Anne TOMASI, Samad EL MOUSSAOUI.

**Avaient donné procuration** : Anne TOMASI à Paule COLONNA CESARI.

**Secrétaire de séance** : Jean LORENZONI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2022 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 14 avril 2023 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2022, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables.

Ces décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2023.

Les principales modifications proposées pour le budget sont les suivantes :

## **BUDGET PRINCIPAL**

### Section de Fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 «Charges à caractère général», compte 617 « Etudes et recherches » est crédité de la somme de 7.900,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 «Charges de personnel», compte 64111 « Rémunération principale titulaires » est crédité de la somme de 21.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 «Autres charges de gestion courante», compte 6518 «Redevances pour concessions» est crédité de la somme de 8.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 023 «Virement à la section d'investissement» est débité de la somme de 36.900,00 €.

### Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023 (RAR+voté+DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches	27.000,00 €	7.900,00 €	34.900,00 €
012 - Charges de personnel	64111 - Rémunération principale titulaires	119.915,92 €	21.000,00 €	140.915,92 €
65 - Autres charges de gestion courante	6518 - Redevances pour concessions	0,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		68.560,56 €	-36.900,00 €	31.660,56€
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre	<b>BP 2023 (RAR + voté+ DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	62.227,38 €	7.900,00 €	70.127,38 €
012 - Charges de personnel	449.298,52 €	21.000,00 €	470.298,52 €
65 - Autres charges de gestion courante	25.724,00 €	8.000,00 €	33.724,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	68.560,56 €	-36.900,00 €	31.660,56 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	

Section d'Investissement :

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 20 «Immobilisations incorporelles», compte 205 « Licences, logiciels, droits similaires » est débité de la somme de 34.700,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 «Immobilisations corporelles», compte 2158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » est débité de la somme de 2.200,00 €.

Dans la section d'investissement, en recettes, le chapitre 021 «Virement de la section de fonctionnement», est débité de la somme de 36.900,00 €.

Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre	Compte	<b>BP 2023 (RAR+voté+DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
20 - Immobilisations incorporelles	205 - Licences, logiciels, droits similaires	51.954,08 €	-34.700,00 €	17.254,08 €
21- Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3.000,00 €	-2.200,00 €	800,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>			<b>-36.900,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Chapitre	<b>BP 2023 (RAR + voté+ DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
20 - Immobilisations incorporelles	51.954,08 €	-34.700,00 €	17.254,08 €
21- Immobilisations corporelles	17 468,96 €	-2.200,00 €	15.268,96 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		<b>-36.900,00 €</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR+voté+DM1)	Proposition DM2	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement		68.560,56 €	-36.900,00 €	31.660,56 €
TOTAL MOUVEMENT			<b>-36.900,00 €</b>	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté+ DM1)	Proposition DM2	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement	68.560,56 €	-36.900,00 €	31.660,56 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>-36.900,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget Principal.

Le Conseil d'Administration,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D.1612-1 et D.1612-2,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux CCAS,

Vu la délibération n°2023/06/FIN/CCAS du 14 avril 2023, relative au vote du Budget Primitif - Exercice 2023,

Vu la délibération n° 2023/09/FIN/CCAS du 19 juin 2023, relative au vote de la décision modificative budgétaire n°1,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : d'approuver la modification budgétaire n°2 comme détaillée ci-dessous :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### Section de Fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 «Charges à caractère général», compte 617 « Etudes et recherches » est crédité de la somme de 7.900,00 €.



Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 «Charges de personnel», compte 64111 « Rémunération principale titulaires » est crédité de la somme de 21.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 «Autres charges de gestion courante», compte 6518 «Redevances pour concessions» est crédité de la somme de 8.000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 023 «Virement à la section d'investissement» est débité de la somme de 36.900,00 €.

### Récapitulatif par compte

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR+ voté+DM1)	Proposition DM2	TOTAL
011 - Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches	27.000,00 €	7.900,00 €	34.900,00 €
012 - Charges de personnel	64111 - Rémunération principale titulaires	119.915,92 €	21.000,00 €	140.915,92 €
65 - Autres charges de gestion courante	6518 - Redevances pour concessions	0,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		68.560,56 €	-36.900,00 €	31.660,56€
TOTAL MOUVEMENT			<b>0,00 €</b>	

### Soit par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté+ DM1)	Proposition DM2	TOTAL
011 - Charges à caractère général	62.227,38 €	7.900,00 €	70.127,38 €
012 - Charges de personnel	449.298,52 €	21.000,00 €	470.298.52 €
65 - Autres charges de gestion courante	25.724,00 €	8.000,00 €	33.724,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	68.560,56 €	-36.900,00 €	31.660,56 €
TOTAL MOUVEMENT		<b>0,00 €</b>	

### Section d'Investissement :

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 20 «Immobilisations incorporelles», compte 205 « Licences, logiciels, droits similaires » est débité de la somme de 34.700,00 €.

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 21 «Immobilisations corporelles», compte 2158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » est débité de la somme de 2.200,00 €.



Dans la section d'investissement, en recettes, le chapitre 021 «Virement de la section de fonctionnement», est débité de la somme de 36.900,00 €.

Récapitulatif par compte

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023 (RAR+ voté+DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
20 - Immobilisations incorporelles	205 - Licences, logiciels, droits similaires	51.954,08 €	-34.700,00 €	17.254,08 €
21- Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3.000,00 €	-2.200,00 €	800,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>			<b>-36.900,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté+ DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
20 - Immobilisations incorporelles	51.954,08 €	-34.700,00 €	17.254,08 €
21- Immobilisations corporelles	17 468,96 €	-2.200,00 €	15.268,96 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		<b>-36.900,00 €</b>	

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2023 (RAR+ voté+DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement		68.560,56 €	-36.900,00 €	31.660,56 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>			<b>-36.900,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023 (RAR + voté+ DM1)</b>	<b>Proposition DM2</b>	<b>TOTAL</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	68.560,56 €	-36.900,00 €	31.660,56 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		<b>-36.900,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget Principal.



**ARTICLE 2** : d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : <b>pour</b>	
dont procurations	
<b>contre</b>	
dont procurations	
<b>abstention</b>	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Par délégation du Président,  
Le Président du C.C.A.S.

Jean-Christophe ANGELINI